

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

Rapport trimestriel

Premier trimestre
terminé le 27 mars

2010



lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Aux actionnaires

Lunetterie New Look Inc. est issue de la conversion, complétée le 2 mars 2010, du Fonds de revenu Benvest New Look en une société par actions. Cette conversion et l'acquisition de Sonomax santé auditive inc. au premier trimestre de 2010 ont constitué un important pas en avant pour New Look, ses dirigeants et ses actionnaires. Cela enlève l'incertitude découlant des changements législatifs annoncés par le gouvernement fédéral en 2007 à l'égard des fiducies de revenu et cela, d'une manière très positive ce qui selon nous se reflète déjà dans le cours plus élevé de l'action ordinaire de New Look depuis le début de mars.

Les revenus de Lunetterie New Look Inc. au premier trimestre de 2010 se sont élevés à 17,3 millions \$, soit une augmentation de 3,4 % par rapport au trimestre correspondant de 2009. Bien que le BAIIA⁽¹⁾ ait atteint 2,5 millions \$, le même montant que l'année dernière, le bénéfice net a été affecté par les coûts non-récurrents de conversion de 0,8 millions \$. Conséquemment, le bénéfice net a été 0,7 millions \$, soit 0,07 \$ par action.

Un nouveau magasin a été ouvert en mars 2010 à Valleyfield, ce qui porte à 64 le nombre de magasins dans le réseau. La société projette l'ouverture de deux autres magasins au cours des douze prochains mois. La performance opérationnelle et financière de New Look est détaillée dans les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion.

Le 11 mai 2010, le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende de transition de 0,05 \$ par action ordinaire à être effectué le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010. Il est prévu que des dividendes trimestriels seront déclarés régulièrement à compter d'août 2010, après l'annonce de nos résultats pour le deuxième trimestre se terminant le 26 juin 2010.

Nous poursuivons notre stratégie d'accroissement de notre part de marché par l'augmentation de l'achalandage dans nos magasins, l'ouverture de nouveaux magasins, la rénovation des magasins existants et en profitant d'opportunités d'acquisition. En même temps, nous poursuivons activement l'élargissement de notre équipe d'optométristes indépendants, d'opticiens et d'autres professionnels. Nous consacrons aussi des ressources à l'amélioration de l'efficacité des opérations de même qu'à l'intégration des plus récentes technologies dans la fabrication des lentilles. Nous croyons fermement que le service à la clientèle à valeur ajoutée est une raison clé de notre succès.



W. John Bennett
Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.



Martial Gagné, CMA
Président
Lunetterie New Look Inc

(1) La société définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liés aux placements de portefeuille, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions. Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. La société croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR.

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

FAITS SAILLANTS

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (le «Fonds») a été converti en une société par actions portant le nom Lunetterie New Look Inc. («New Look»). Pour fins comptables, New Look est le successeur du Fonds. Les faits saillants pour le premier trimestre 2010 comparés à ceux du premier trimestre de 2009 sont les suivants :

	2010	2009
Produits tirés de l'optique	17 312 \$	16 743 \$
<i>Taux de croissance</i>	3,4%	
<i>Croissance attribuable aux magasins comparables</i>	0,7%	
BAIIA ^(a)	2 524 \$	2 502 \$
<i>Taux de croissance</i>	0,9%	
<i>% des produits tirés de l'optique</i>	14,6%	
Coût de conversion en société par actions	757 \$	
Bénéfice net	678 \$	1 305 \$
<i>Écart ^(b)</i>	(48,0%)	
Bénéfice net par part		
De base et dilué ^(b)	0,07 \$	0,13 \$
Liquidités provenant de l'exploitation	2 963 \$	3 538 \$
Dépenses en immobilisations ^(c)	2 790 \$	1 965 \$
Émissions de parts	123 \$	103 \$
Augmentation (diminution) de la dette portant intérêts, nette de l'encaisse ^(d)	(746 \$)	714 \$
Distribution par part ^(e)	0,112 \$	0,163 \$
Distributions, dividendes et impôts afférents ^(e)	1 076 \$	1 472 \$
En fin de période		
Actif total ^(f)	49 060 \$	39 709 \$
Dette portant intérêts, net de l'encaisse ^(g)	11 462 \$	8 590 \$
Nombre de magasins	64	62

- (a) Se reporter à la rubrique BAIIA ci-dessous pour une définition et des commentaires sur le BAIIA.
- (b) La diminution du bénéfice net et du bénéfice net par action par rapport à l'année dernière est attribuable aux coûts de conversion en société par actions.
- (c) Les dépenses en immobilisations en 2010 concernent principalement l'ajout d'un magasin et l'opération de conversion avec Sonomax. Les montants mentionnés ci-dessus incluent des dépenses financées par prise à charge de dettes et les soldes de prix d'achat. Se référer à la rubrique *Liquidités* pour une conciliation des dépenses en immobilisations affectant les flux de trésorerie et les dépenses totales en immobilisations.
- (d) L'augmentation ou la diminution de la dette nette correspond à la variation de la dette à long terme, y compris les soldes de prix d'achat d'actifs, et à la variation des emprunts bancaires à court terme nette de la variation de la trésorerie.
- (e) Les montants de distributions et de dividendes mentionnés ci-dessus réfèrent aux montants déclarés pour la période. La distribution a été versée mensuellement depuis la création du Fonds en mai 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions en mars 2010. La

politique de New Look est de déclarer des dividendes trimestriels à compter de mai 2010.

- (f) L'augmentation de l'actif total pour les douze derniers mois reflète, entre autres, l'ajout de deux magasins, la rénovation de magasins ainsi que l'opération de conversion avec Sonomax.
- (g) Le montant de la dette à long terme comprend la portion remboursable au cours des 12 mois suivants.

CONTEXTE

Le rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de New Look, de son prédécesseur, le Fonds, et de l'ancienne filiale portant également le nom Lunetterie New Look inc., ainsi que de ceux d'une entité à détenteur de droits variables («EDDV»). La part des actionnaires sans contrôle apparaissant aux résultats financiers représente la part de l'EDDV dans le bénéfice et l'actif.

À moins que le contexte exige plus de précision, une référence à New Look dans ce rapport de gestion inclut une référence à l'ancienne filiale du Fonds et à la nouvelle entité résultant de la conversion du Fonds en société par actions.

Conversion du Fonds en société par actions

Le Fonds était une fiducie à capital variable et à but restreint non constitué en société et établie en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 15 mars 2005. Le Fonds avait pour but de détenir des titres de l'ancienne New Look, une société exerçant ses activités dans le secteur des services de l'optique. Les parts du Fonds étaient inscrites à la Bourse de Toronto (BCI.UN).

New Look résulte de la conversion du Fonds en société par actions en date du 2 mars 2010, suite à un arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'arrangement a impliqué le Fonds, sa filiale antérieure ainsi que Sonomax santé auditive («Sonomax»). L'arrangement a été approuvé par les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne entité New Look lors d'une réunion spéciale tenue le 26 février 2010. Il a par la suite été ratifié par la Cour Supérieure du Québec. Par conséquent, la nouvelle entité New Look a pris la relève de la filiale du Fonds dans le domaine de l'optique en plus d'exercer des activités de distribution de protecteurs auditifs.

Motif et avantages de la conversion

En 2007, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation concernant les «entités intermédiaires de placement déterminées», tel le Fonds, imposant de nouveaux impôts sur les distributions et autres restrictions. Ces dispositions seront en vigueur en 2011. En même temps, les règles fiscales permettent la conversion d'une fiducie en société par actions sans imposition immédiate si la conversion est complétée avant 2013. Le Fonds a étudié plusieurs options et a conclu qu'à la suite de ces nouvelles règles, le retour à une structure de société par actions avant 2011 était la meilleure alternative.

De plus, depuis plusieurs années, New Look étudiait diverses opportunités pour étendre sa gamme de produits et services dans ses magasins d'optique en surveillant aussi les tendances de l'industrie aux niveaux canadien et international. Il en est résulté que la direction a entamé des discussions avec Sonomax, une compagnie basée à Montréal, désirant vendre une partie de son entreprise de distribution afin de poursuivre sa stratégie annoncée antérieurement de devenir une compagnie de développement de produits et de concession de licences. Le

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

Le 21 janvier 2010, un plan d'arrangement a été signé avec Sonomax afin d'atteindre l'objectif de reconversion en société par actions et, par la même occasion, étendre la gamme de produits et services de New Look.

Les avantages clés de la conversion du Fonds en société par actions comprennent :

- Un plus grand accès aux marchés des capitaux propres et un plus grand intérêt des investisseurs dans les actions de New Look compte tenu de l'importance décroissante du marché des fiducies de revenu;
- Les actifs et les appareils de protection auditive de Sonomax sont un complément aux produits et services de lunetterie vendus dans les magasins de détail du réseau de New Look;
- L'arrangement a constitué un moyen efficace et efficient de convertir une fiducie de revenu en société par actions sans incidence fiscale défavorable pour le Fonds, les porteurs de parts ou les porteurs d'actions échangeables de New Look;
- La conversion a entraîné une structure de capital simplifiée et plus efficiente par l'élimination des actions échangeables de New Look; et
- New Look a acquis des actifs d'impôts futurs.

Détails de la conversion

L'arrangement et des opérations ultérieures ont donné lieu aux résultats suivants :

- Chaque part du Fonds et chaque action échangeable de New Look ont été remplacées à parité numérique par des actions ordinaires de la nouvelle entité New Look;
- Les anciens fiduciaires et dirigeants du Fonds (ainsi que de l'ancienne New Look) sont devenus les administrateurs et les gestionnaires de la nouvelle entité New Look;
- La nouvelle entité New Look détient les actifs et l'entreprise de l'ancienne New Look et en continue l'exploitation. Elle détient aussi une licence de distribution de protecteurs auditifs de même que des stocks et l'ameublement qui s'y rapportent;
- L'investissement dans Sonomax est de 1 740 \$, soit 1 566 \$ en trésorerie et 174 \$ en actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années;
- Les actions ordinaires de la nouvelle entité New Look sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole BCI. La conversion n'a causé aucune dilution du nombre d'actions par rapport au nombre de parts et d'actions échangeables en cours immédiatement avant la conversion ni aucun changement dans les participations respectives des porteurs de parts du Fonds et des détenteurs d'actions échangeables de l'ancienne New Look;
- Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de la nouvelle entité New Look avec les mêmes conditions que celles prévalant en vertu du régime d'options du Fonds;
- Pour fins comptables, la nouvelle entité New Look est la continuité du Fonds. La valeur aux livres des actifs et des passifs du Fonds est devenue la valeur aux livres de la nouvelle entité New Look.

Dans le cadre de la restructuration, la politique du Fonds de déclarer des distributions mensuelles a été remplacée par la politique de New Look de déclarer des dividendes trimestriels. Le taux trimestriel initial prévu est de 0,15 \$ (0,60 \$ par année), sujet aux résultats d'exploitation en cours, à l'état du marché de l'optique et d'autres facteurs normalement associés à la déclaration de dividendes par une société. Ces dividendes seront admissibles aux crédits d'impôts pour dividendes pour les particuliers résidant au Canada. En 2009, environ seulement 36 % des distributions du Fonds étaient composées de dividendes. Un dividende «de transition» couvrant la période du 2 mars au 27 mars 2010 au montant de 0,05 \$ sera payé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits au 21 mai 2010.

Les détails de la conversion sont publiés dans une circulaire d'information datée du 29 janvier 2010 et déposée par le Fonds sur SEDAR à www.sedar.com. La circulaire d'information est aussi disponible sur le site internet de New Look à www.newlook.ca.

Information générale

Le présent rapport de gestion contient au besoin des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses, fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de ses dirigeants.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans ce rapport est exprimée en dollars canadiens et est établie suivant les principes comptables généralement reconnus («PCGR») au Canada. Vous devriez lire ce rapport à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires pour la période terminée le 27 mars 2010 et des états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Des renseignements additionnels sur le Fonds et New Look sont disponibles sur le site Web www.newlook.ca. Les documents d'information continue du Fonds et de New Look, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les états financiers vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par le Fonds et New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site www.sedar.com.

NOTRE ENTREPRISE

New Look est un chef de file dans l'Est du Canada dans les produits et services d'optique. Au 27 mars 2010, son réseau comprenait 64 magasins dont 57 sont situés dans les principales villes du Québec alors que sept de ces magasins desservent la région d'Ottawa, en Ontario. New Look exploite un laboratoire de transformation complète de verres, lequel est situé à Ville St-Laurent au Québec.

New Look vend ses produits et services par le truchement de succursales de détail lui appartenant.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période terminée le 27 mars 2010 ont été approuvés par les membres du conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification.

CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires de New Look pour la période terminée le 27 mars 2010 sont conformes aux conventions comptables et méthodes d'application décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 à l'exception des éléments traités ci-dessous.

Regroupement d'entreprises et présentation des états financiers consolidés

New Look a adopté de façon anticipée, à compter de l'exercice 2010, la nouvelle norme traitant des regroupements d'entreprises, laquelle sera obligatoire en 2011 avec l'adoption des normes internationales d'information financières (« IFRS ») et s'appliquera de toute façon rétrospectivement à 2010. La direction a déterminé que l'impact principal de cette nouvelle norme est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que partie du coût d'acquisition.

Avec l'adoption anticipée de cette nouvelle norme, New Look a dû aussi adopter une nouvelle présentation des états financiers. Pour cette raison, la part des actionnaires sans contrôle au bilan a été reclassée de la section des passifs à la section des capitaux propres et l'état des résultats indique maintenant une répartition du bénéfice net entre les actionnaires sans contrôle et les autres actionnaires au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

Nouvelles périodes comptables

La nouvelle entité New Look a adopté les périodes comptables déjà utilisées par l'ancienne New Look, c'est-à-dire les derniers samedis de mars, juin, septembre et décembre. Ainsi, l'exercice financier de 2010 de la nouvelle entité New Look se terminera le 25 décembre 2010 et chaque trimestre comptera 91 jours. Quoique le Fonds utilisait des périodes correspondant aux trimestres civils et à l'année civile, les chiffres comparatifs figurant à l'état des résultats et dans les notes reflètent en réalité les activités de l'ancienne New Look, lesquelles étaient inscrites en fonction de ses périodes comptables.

CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES À VENIR

Plan de conversion aux normes internationales d'information financière (IFRS)

En octobre 2009, le Conseil des normes comptables a publié un troisième exposé-sondage général intitulé *Adoption des IFRS au Canada III*, lequel confirme le 1^{er} janvier 2011 comme date d'adoption des IFRS au Canada.

Le Fonds a élaboré un plan de conversion afin de présenter ses états financiers selon les IFRS à compter de 2011. Comme les chiffres comparatifs devront aussi être présentés selon les IFRS, la date de conversion aux IFRS de New Look sera en fait le 26 décembre 2009. Le plan de conversion, commencé en 2007, inclut les éléments suivants :

- Désignation d'une personne ayant reçu une formation expresse sur les IFRS et qui rend compte formellement au chef de la direction financière;
- Identification des points importants pouvant être affectés par la conversion aux IFRS;
- Analyse d'impact, c'est-à-dire identification des changements requis aux politiques comptables actuelles, systèmes d'informations et contrôles internes actuels;

- Implantation des changements requis aux politiques comptables, systèmes d'information et contrôles internes si nécessaire;
- Information régulière au comité de vérification.
- En 2010, préparation d'états financiers IFRS simulés afin d'identifier les exigences détaillées des nouvelles normes.

Les points identifiés comme requérant une attention particulière sont les suivants :

- *Part des actionnaires sans contrôle.* Les nouvelles exigences des IFRS concernant la part des actionnaires sans contrôle ont en fait été adoptées de façon anticipées en 2010. Voir les *Conventions comptables* mentionnées plus haut.
- *Réévaluation d'immobilisations corporelles.* Les IFRS permettent la réévaluation de tels actifs à leur juste valeur. À ce stade-ci, la direction n'a pas l'intention d'adopter une politique de réévaluation des actifs à leur valeur juste, entendu que ces actifs sont principalement composés d'améliorations locales et d'immobilisations dont la valeur décroît avec l'usage et le temps.
- *Amortissement des composantes des immobilisations corporelles.* Les IFRS requièrent l'amortissement des immobilisations corporelles en fonction de la vie utile des principales composantes. La direction ne voit aucun problème à appliquer ce principe.
- *Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.* Pour les besoins du test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie tel que prescrit par les PCGR, la direction considère tous ses magasins comme une seule unité d'exploitation entendu que tous les magasins ont les mêmes caractéristiques économiques. Les IFRS requièrent des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie pour chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie de l'acquéreur susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise concerné. Bien que les deux approches puissent produire des résultats différents, la direction ne prévoit pas, à ce stade, une moins-value des écarts d'acquisitions et des actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie.
- *Coûts d'emprunt.* Les coûts d'emprunt sont présentement comptabilisés en charges dans la période où ils sont courus. Selon les IFRS, les coûts d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié devront faire partie du coût de cet actif. Ils ne pourront pas être passés en charge. Un actif qualifié nécessite une « période de temps significative » avant d'être prêt pour son usage ou sa vente pour lequel il a été prévu. Les actifs suivants peuvent être des actifs qualifiés : stocks, usines, actifs incorporels, immeubles de placement. Comme la durée de construction d'un nouveau magasin est habituellement de six semaines et que le temps de production de lentilles est moins d'une semaine, la direction considère que ces périodes ne sont pas significatives. En conséquence, la direction ne capitalisera pas les coûts d'emprunt liés à la construction de nouveaux magasins et la production de lentilles.
- *Information sectorielle.* La position actuelle de la direction aux fins des PCGR de considérer toutes les activités de New Look comme un seul secteur d'exploitation est maintenue pour les besoins des IFRS.
- *Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.* Pour le moment, la direction ne prévoit pas de changement dans les chiffres du bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, lequel devra être présenté en tant que données comparatives dans les états financiers pour 2011.

- **Format du bilan.** Selon les IFRS, l'état de la situation financière (bilan) présente habituellement des actifs non courants avant les actifs courants, les passifs non courants avant les passifs courants, et les capitaux propres avant les passifs. Une entité peut choisir une présentation différente. À ce jour, la direction entend continuer de présenter les actifs, les passifs et les capitaux propres dans l'ordre couramment en usage en Amérique du Nord.
- **État des flux de trésorerie.** Les dépenses d'intérêts sont actuellement présentées en tant que diminution des entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation et les distributions et dividendes sont présentés en tant qu'activités de financement. Les IFRS permettent la présentation de telles transactions soit comme activités d'exploitation ou comme activités de financement mais elles doivent appartenir à un seul groupe d'activités. La direction a l'intention de présenter les intérêts, les distributions et dividendes versés avec les activités de financement.
- **Nouvel état des variations de capitaux propres.** Les IFRS requièrent la présentation de l'état des variations de capitaux propres. En fait, ce nouvel état remplacera l'état du déficit ainsi que les notes sur la variation des valeurs comptables des parts, des actions échangeables et du surplus d'apport.
- **État du résultat global (état du résultat étendu).** Les IFRS requièrent la présentation d'une analyse des charges comptabilisées dans le résultat en utilisant une classification basée soit sur leur nature, soit sur leur fonction, en choisissant celle qui fournit les informations fiables et les plus pertinentes. À ce stade, la direction tend à utiliser ce que les IFRS appellent la méthode du « classement par fonction » ou « coût des ventes », c'est-à-dire un classement selon la fonction des dépenses comme le coût des ventes ou, par exemple, le coût des activités administratives. Les IFRS requièrent également qu'une société utilisant le classement par fonction communique de l'information additionnelle sur la nature des dépenses, incluant les dépenses d'amortissement et le coût des avantages sociaux des employés. La direction ne voit pas de problème à se conformer à ces exigences.
- **Baux.** La plupart des baux auxquels New Look est partie (comme locataire) sont des contrats de location-exploitation selon les PCGR. New Look est aussi locataire en vertu de contrats de location-acquisition (lesquels sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs) venant à échéance en 2010. Selon les IFRS, les baux seront classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement. À ce stade, la direction a conclu que les contrats de location types pour les magasins, le laboratoire et les locaux administratifs seront traités comme des contrats de location simple, dont la présentation sera très similaire à la présentation actuelle des contrats de location-exploitation.
- **Provisions en tant que passifs.** Les IFRS sont considérés comme ayant un seuil inférieur aux PCGR pour l'enregistrement d'une provision en tant que passif. La direction continue d'étudier l'impact possible de ce seuil inférieur.
- **Paiement fondé sur des actions.** Cette rubrique comprend une rémunération sous forme d'options comme le fait New Look. Aux fins de comptabiliser la juste valeur de telles options dont les droits s'acquiescent par tranches à différentes dates, les IFRS requièrent de traiter et d'évaluer chaque tranche comme une transaction distincte. Selon les PCGR, une entité peut choisir de mettre en commun de telles options et en déterminer la valeur juste en se basant sur la durée de vie moyenne des options. La direction croit qu'un tel changement n'aura pas d'impact significatif sur l'état des résultats et le bilan.
- **Résultat par part.** La direction a conclu que le calcul du résultat par part, de base et dilué, sera le même sous les IFRS que sous les PCGR.
- **Exemptions de l'application rétrospective complète des IFRS.** Pour des raisons d'ordre pratique, la direction entend choisir les exemptions suivantes de l'application rétrospective complète des IFRS :
 - Les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués;
 - Les paiements fondés sur les actions (soit les options sur les parts dans le cas du Fonds) dont les droits sont acquis avant le 1^{er} janvier 2010 ne seront pas réévalués.

Somme toute à ce stade-ci, la direction ne prévoit pas de changement significatif au calcul du bénéfice net. Le montant des entrées de liquidités provenant des opérations augmentera en raison du reclassement des dépenses d'intérêts aux activités de financement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits tirés de l'optique

Les produits tirés de l'optique ont augmenté de 3,4 % pour le premier trimestre de 2010 pour atteindre 17,3 millions \$ par rapport au premier trimestre de 2009. De cette augmentation, 0,7 % est attribuable à une augmentation des revenus des magasins comparables, la différence étant attribuable à l'ajout de deux magasins au début de 2009. Les magasins comparables sont ceux ouverts avant 2009.

Les revenus des magasins comparables ont augmenté grâce à un prix de vente moyen supérieur à celui du premier trimestre de 2009.

Coût des ventes

Le coût des ventes se résume comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Montants inclus dans le coût des matériaux, main-d'œuvre directe et des frais de vente et d'administration	7 734	7 353
<i>% des produits tirés de l'optique</i>	44,7%	43,9%
Montants inclus dans l'amortissement	218	334
	7 952	7 687

Les matériaux utilisés et reflétés dans le coût des ventes comprennent principalement les montures, les lentilles et les fournitures de production. Les gains et pertes de change liés aux marchandises vendues sont inclus dans le coût des ventes. Ce dernier comprend aussi les frais d'exploitation du laboratoire et du centre de distribution de même que le coût des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs. L'amortissement des biens utilisés à ces fins est également attribué au coût des ventes.

Le ratio du coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais d'exploitation par rapport aux produits tirés de l'optique a augmenté dans le premier trimestre de 2010 par rapport à celui de 2009. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts plus élevés des services professionnels requis pour la production des lentilles et l'ajustement des lunettes selon les besoins des consommateurs.

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part

La composante amortissement du coût des ventes était approximativement la même pour les deux trimestres.

Autres frais d'exploitation

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation, les frais de vente et les frais généraux des magasins, de même que les dépenses de marketing et d'administration générale. Ces frais ont augmenté de 166 \$ par rapport à l'année dernière mais ils ont néanmoins diminué de 0,4 points de pourcentage par rapport aux revenus. L'augmentation en chiffre absolue est principalement attribuable à l'augmentation des salaires.

BAIIA

New Look définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, nets des revenus d'intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Il exclut aussi tout gain ou perte sur change (sauf si le gain ou la perte se rapporte au coût des ventes), les gains et pertes liées aux placements de portefeuille antérieurs, les charges de rémunération sous forme d'options et le coût de conversion en société par actions.

Le BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. Il peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation.

Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie lesquels sont déterminés selon les PCGR. Le bénéfice net et le BAIIA sont conciliés comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	685	1 312
Amortissement	821	730
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts	77	133
Rémunération sous forme d'options	7	28
Perte (gain) de change	7	(27)
Frais de conversion en société par actions	757	
Impôts sur les bénéfices	170	326
BAIIA	2 524	2 502
<i>Croissance en \$</i>	<i>22</i>	
<i>Croissance en %</i>	<i>0,9%</i>	
<i>% des produits tirés de l'optique</i>	<i>14,6%</i>	<i>14,9%</i>

Le ratio du BAIIA par rapport aux produits tirés de l'optique a diminué de 0,3 points de pourcentage par rapport à l'année dernière en raison des coûts plus élevés des services professionnels utilisés pour la production de lentilles, des frais fixes d'exploitation de magasins n'ayant pas atteint leur maturité, et d'une augmentation générale des salaires.

Amortissement

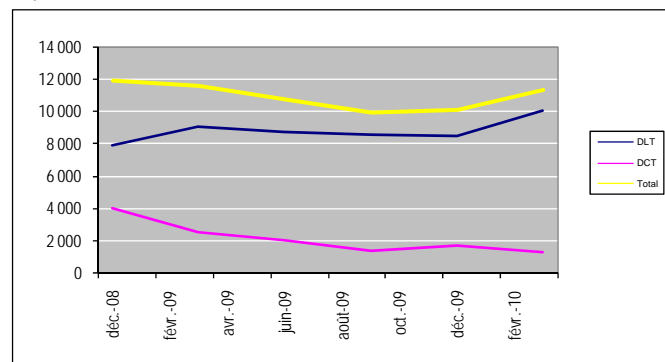
Les charges d'amortissement ont augmenté, passant de 730 \$ à 821 \$. Ceci reflète l'ajout continu de magasins, la rénovation de magasins existants ainsi que l'ajout d'équipement pour le laboratoire et les magasins. L'augmentation des charges d'amortissement est aussi attribuable aux actifs incorporels tels que les relations clients et les ententes de non-concurrence provenant de l'acquisition d'une entreprise en 2009. Ces actifs sont considérés comme ayant une durée de vie définie et sont, par conséquent, amortis.

Frais financiers, nets des revenus d'intérêts

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers de même que les revenus d'intérêts pour les premiers trimestres de 2010 et 2009.

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	65	100
Intérêts sur les emprunts bancaires et autres intérêts	(4)	25
Frais financiers	17	11
Revenus d'intérêts	(1)	(3)
	77	133

Le graphique suivant démontre les soldes de la dette à long terme (« DLT ») et de la dette à court terme (« DCT ») ainsi que le total des deux depuis décembre 2008.



Les frais d'intérêts totaux ont diminué dans le premier trimestre de 2010 par rapport à l'année dernière et ce, pour deux raisons. Premièrement, le solde moyen de la dette totale a diminué, passant de 11,8 millions \$ à 10,7 millions \$. Deuxièmement, le taux d'intérêt était moins élevé. Comme 87 % de la dette portait intérêt à un taux variable, New Look a bénéficié d'une diminution du taux préférentiel ainsi que du coût des acceptations bancaires que New Look a utilisé depuis avril 2009. À titre d'illustration, New Look pouvait financer sa dette «Evergreen» au taux annuel de 2,26 % au premier trimestre de 2010 alors que le taux préférentiel moyen était de 2,6 % au premier trimestre de 2009.

Les frais de financement sont composés principalement de commissions d'attente ainsi que des frais courus pour la révision des facilités de crédit. Les revenus d'intérêts n'ont pas été significatifs entendu que les fonds générés par l'exploitation ont été investis en immobilisations, distribués ou utilisés pour rembourser la dette.

Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sont dus à la fluctuation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien sur les actifs et passifs libellés en ces devises ainsi qu'aux contrats de change. Les principales composantes de ces actifs et passifs au 27 mars 2010 étaient les suivantes :

Trésorerie	USD	203
Comptes fournisseurs	USD	550
Contrats de change (passifs)	CAD	50

Les gains et pertes de change liés au coût des marchandises vendus sont reflétés dans le coût des ventes; la perte nette en provenant s'est élevée à 16 \$ au premier trimestre de 2010. Les autres gains et pertes de change sont montrés séparément à l'état des résultats; la perte nette de 7 \$ n'était pas significative au premier trimestre de 2010.

Au début de 2009, la direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour les prochains douze mois. Au 27 mars 2010, des contrats de change pour l'achat de 1 425 \$ US à un taux moyen de 1,10 étaient en cours, alors que le cours au comptant était à 1,03. Comme la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, les changements de juste valeur des contrats de change sont comptabilisés dans les résultats.

Coûts de conversion en société par actions

Les coûts de conversion du Fonds en société par actions se rapportent principalement aux frais juridiques engendrés par la préparation de documents complexes et volumineux concernant le plan d'arrangement ainsi que les diverses étapes de restructuration. Ils incluent aussi des frais provenant de la Bourse de Toronto, des frais comptables, des frais d'impression ainsi qu'une assurance responsabilité couvrant les actes antérieurs du Fonds. Les coûts sont présentement estimés à 757 \$.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds était une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, son revenu n'était pas assujéti à l'impôt dans la mesure où il était distribué aux porteurs de parts. Puisque tous ses revenus ont été distribués, le Fonds n'a pas eu de revenu imposable depuis son début en 2005 jusqu'à sa conversion en société par actions le 2 mars 2010.

La charge d'impôts se rapporte essentiellement à l'ancienne New Look ou la nouvelle entité New Look. Le changement le plus important survenu le 2 mars 2010 est la cessation de la déduction des intérêts antérieurement versés au Fonds dans le calcul du revenu aux fins des impôts de l'ancienne New Look. Cette déduction n'est désormais plus disponible à la nouvelle entité.

Sur une base consolidée, l'impôt moyen pour le premier trimestre de 2010 représente 20 % du bénéfice avant impôts soit le même qu'en 2009. Il est prévu que ce pourcentage diminuera pendant le reste de l'année entendu qu'un montant supérieur de l'amortissement du crédit reporté sera comptabilisé pour refléter l'utilisation des pertes reportées.

Bénéfice net

Le bénéfice net avant impôts pour le premier trimestre de 2010 aurait été sensiblement le même que celui du premier trimestre de 2009 si ce n'était des coûts de conversion en société par actions. En raison de ces frais non récurrents, le bénéfice net par part (de base et dilué) a diminué à 0,07 \$ alors qu'il était de 0,13 \$ au premier trimestre de 2009. Il faut rappeler que la conversion en société par actions n'a entraîné aucune dilution de capital entendu que les parts antérieures du Fonds ainsi que les actions échangeables de l'ancienne New Look ont été échangées à parité numérique pour des actions ordinaires de la nouvelle entité.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels non vérifiés pour la période de 12 mois terminée le 27 mars 2010 comparés aux résultats des trimestres correspondants pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2009.

	Juin		Septembre		Décembre		Mars		12 mois	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2010	2009	2010	2009
Produits tirés de l'optique	18 144	16 884	16 446	16 211	17 625	14 468	17 312	16 743	69 527	64 306
<i>% des produits annuels tirés de l'optique</i>	26%	26%	24%	25%	25%	23%	25%	26%	100%	100%
BAIIA	3 337	2 995	2 188	2 896	2 939	1 738	2 524	2 502	10 988	10 131
<i>% des produits tirés de l'optique</i>	18,4%	17,7%	13,3%	17,9%	16,7%	12,0%	14,6%	14,9%	15,8%	14,9%
Gain (perte) de change	(136)		(115)	3	12	26	(7)	27	(246)	56
Bénéfice net	1 732	1 594	824	1 429	1 556	936	678	1 305	4 790	5 264
Bénéfice net par action ou par part ^(a)										
De base	0,17	0,16	0,08	0,15	0,16	0,10	0,07	0,13	0,48	0,54
Dilué	0,17	0,15	0,08	0,14	0,16	0,09	0,07	0,13	0,48	0,51
Distribution par part ^(b)	0,163	0,156	0,163	0,161	0,163	0,163	0,112	0,163	0,601	0,643

a) Le bénéfice net par part pour 12 mois peut ne pas correspondre au total des bénéfices nets par part ou par action trimestriels entendu qu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période de 12 mois.

b) Les distributions déclarées au premier trimestre de 2010 couvrent la période du 1 janvier au 2 mars 2010, soit la date de conversion en société par actions. Un dividende de 0,05 \$ par action couvrant la période du 3 au 27 mars 2010 a été déclaré le 13 mai 2010.

Ce tableau démontre que les produits tirés de l'optique ont augmenté dans chacun des trimestres par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Le BAIIA total a augmenté de 857 \$ et le bénéfice net de l'optique a diminué de 467 \$, en raison notamment des frais non récurrents de 757 \$ pour la conversion du Fonds en société par actions comptabilisés au premier trimestre de 2010.

LIQUIDITÉS

Le tableau suivant montre les principaux éléments du flux de trésorerie pour le premier trimestre de 2010 comparés à ceux du premier trimestre de 2009:

	2010	2009
	\$	\$
Activités d'exploitation	1 677	2 358
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement	1 286	1 180
Entrées de liquidités provenant de l'exploitation	2 963	3 538
Investissement		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 050)	(1 007)
Opérations commerciales	(1 566)	(200)
Remboursement de soldes de prix d'achat	(232)	
Financement		
Variation des emprunts bancaires	(380)	(1 494)
Emprunts	1 700	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(89)	(552)
Incitatifs à la location	45	90
Émission de parts	123	103
Distributions et dividendes versés	(1 556)	(1 432)
Impôts afférents aux dividendes	(185)	(246)
Augmentation de l'encaisse	(227)	(200)
Encaisse au début	839	478
Encaisse à la fin	612	278

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de liquidités liées aux activités d'exploitation, avant la variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement, ont diminué de 681 \$ au premier trimestre de 2010 par rapport à l'an passé. Ceci reflète essentiellement les coûts additionnels non récurrents engendrés par la conversion du Fonds en société par actions. Par contre, des entrées de fonds de 1,3 millions \$ ont été générées au premier trimestre de 2010 en raison de la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement comme l'indique le tableau suivant :

	\$
Augmentation des débiteurs	(36)
Diminution des impôts et crédits d'impôts à recouvrer	146
Augmentation des stocks	(206)
Augmentation des frais payés d'avance	(136)
Augmentation des comptes créditeurs et frais courus	1 493
Diminution des impôts à payer	25
Augmentation de l'encaisse	1 286

L'augmentation des stocks pendant le premier trimestre est due à l'ouverture d'un nouveau magasin ainsi qu'à des variations saisonnières normales. L'augmentation des comptes créditeurs et des frais courus comprend une augmentation des dépôts de clients liés aux commandes en cours et de comptes fournisseurs liés à la conversion du Fonds en société par actions.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement au premier trimestre de 2010 se rapportent principalement à la restructuration avec Sonomax, l'ajout d'un magasin à Valleyfield, l'ajout d'équipement de renfort au laboratoire ainsi que le renouvellement continu d'une partie de l'équipement informatique.

La restructuration avec Sonomax n'a pas seulement amené la conversion du Fonds en société par actions mais aussi l'acquisition d'une licence de distribution de protecteurs auditifs ainsi que du stock, de l'ameublement et des actifs d'impôts futurs. L'investissement de 1 740 \$ a été payé en argent sauf un solde de 174 \$ lequel a pris la forme d'actions privilégiées rachetables au cours des deux prochaines années. Ces actions sont assujetties à un contrat d'entiercement pour assurer le respect de certaines garanties.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les investissements dans des actifs à long terme et leur financement :

	2010	2009
	\$	\$
Achat d'immobilisations corporelles	1 030	1 007
Opération avec Sonomax, net du crédit reporté	1 740	
Actifs obtenus par acquisitions d'entreprises, net de l'encaisse		1 281
Achat d'immobilisations incorporelles	20	
	2 790	2 288
Prise à charge de dettes		448
Soldes de prix d'achat	174	633
Montant déboursé, selon l'état des flux de trésorerie	2 848	1 207
Moins les versements liés à un investissement de l'année antérieure	(232)	
Total des dépenses en immobilisations	2 790	2 288

Activités de financement

Au cours du premier trimestre de 2010, New Look a emprunté 1,7 million \$ à même les facilités de crédit Evergreen et a remboursé 380 \$ sur l'emprunt bancaire à court terme. L'utilisation antérieure des emprunts bancaires à court terme résultait principalement de dépenses en immobilisations et l'emprunt en 2010 se rapportait principalement à la restructuration avec Sonomax.

Les remboursements de la dette à long terme ont été faits selon l'échéancier prévu.

La plupart des nouveaux baux prévoient le paiement d'incitatifs par les propriétaires à New Look. Ces incitatifs ont représenté une source de liquidités de 45 \$ pour le premier trimestre de 2010.

L'émission de parts à des administrateurs et des cadres suite à l'exercice d'options attribuées en vertu du régime d'options a représenté un encaissement de 123 \$ pour le premier trimestre de 2010.

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

La dette à long terme a également augmenté en raison d'opérations hors caisse, soit le solde de 174 \$ lié à la restructuration avec Sonomax. Bien que ce solde soit sous la forme d'actions privilégiées, il est considéré comme une dette aux fins comptables parce qu'il est prévu que le montant sera remboursé au cours des deux prochaines années.

Les montants de distributions et de dividendes versés dans le premier trimestre de 2010 couvrent les montants déclarés pour le mois de décembre 2009 et la période du 1 janvier au 2 mars 2010. Les montants déclarés ont été basés sur une distribution annuelle de 0,65 \$ par part, la même base qui fut utilisée pour les distributions et dividendes versés pour le premier trimestre de 2009. Le montant total versé en 2010 est plus élevé que celui de 2009 en raison de l'augmentation du nombre de parts découlant de l'exercice d'options.

Impôt lié aux dividendes sur actions échangeables

Les dividendes sur les actions échangeables étaient assujettis à un impôt spécial de 50 %, en vertu de la Partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cet impôt est parfois décrit comme un « impôt anticipé » des sociétés puisqu'il cause dans une grande mesure une diminution des impôts, exigibles ou futurs, sur les bénéfices des sociétés. Pour le premier trimestre de 2010, la portion exigible de l'impôt qui n'est pas compensée par une réduction correspondante de l'impôt exigible sur les bénéfices est estimée à 185 \$. Ce montant augmente les actifs d'impôts futurs car il est prévu qu'il réduira les impôts futurs, à l'exception d'un montant de 16 \$ qui ne sera pas recouvré et, par conséquent, est additionné au déficit. L'impôt de la partie VI.1 ne s'appliquera pas aux dividendes sur les actions ordinaires.

Facilités de crédit

En vertu des facilités de crédit existant au 27 mars 2010, New Look avait une marge de crédit autorisée de 4 millions \$ pour les opérations courantes et un crédit «Evergreen» pour financer les actifs à long terme totalisant 12 millions, dont une tranche de 10 millions avait une période de rotation terminée le 31 décembre 2009. Les facilités de crédit sont présentement renégociées avec la banque à la suite du dépôt des états financiers vérifiés du Fonds pour 2009.

Au 27 mars 2010, toutes les avances en vertu du crédit Evergreen étaient financées par le biais d'acceptations bancaires dont le taux d'intérêt effectif, y compris les frais d'estampillage, était de 2,26 %.

La direction entend utiliser un taux d'intérêt fixe sur une partie du crédit rotatif afin de diminuer le risque lié aux taux d'intérêts variables.

Au 27 mars 2010, les facilités de crédit utilisées et disponibles étaient comme suit

	\$
Crédit utilisé	
Emprunts bancaires sur la marge de crédit	1 280
Avances sur le crédit Evergreen pour financer les actifs à long terme	8 995
Crédit disponible	2 161
Total des facilités de crédit	12 436

Liquidités distribuables

Le Fonds calculait et présentait un état des liquidités distribuables en se basant sur des lignes directrices émises par l'Institut canadien des comptables agréés dans un guide intitulé *Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires*. La direction considère qu'en conséquence de la conversion du Fonds en société par actions, il n'est plus approprié de rapporter de telles liquidités distribuables. La direction déterminera la capacité de New Look à verser des dividendes en analysant les flux de trésorerie antérieurs et prévus, les ratios de couverture du crédit bancaire, le bénéfice par part et autres ratios tel celui de la dette / capitalisation totale.

Capacité de satisfaire les obligations

Les liquidités provenant de l'exploitation et les facilités de crédits sont jugées suffisantes pour satisfaire les besoins d'exploitation, les dépenses courantes en immobilisations, les dépenses en immobilisations liées à l'expansion, le remboursement de la dette à long terme, de même que les dividendes prévus.

Le bilan au 31 décembre 2009 démontre que le fonds de roulement, excluant la trésorerie, les emprunts bancaires et les versements sur la dette à long terme, est positif. Il y a un léger déficit en mars 2010 dû à la comptabilisation des frais non-récurrents liés à la conversion du Fonds en société par actions.

	Mars 2010	Déc. 2009
	\$	\$
Comptes débiteurs	949	913
Impôts et crédits d'impôts à recouvrer		146
Stocks	7 652	7 416
Frais payés d'avance	495	359
	9 096	8 834
Comptes créditeurs et frais cours	9 063	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Impôts sur les bénéfices à payer	117	92
	9 180	8 158
Montant net	(84)	676
Ratio	1,0	1,1

Considérant que la plupart des ventes sont entièrement réglées à la livraison des lunettes, la direction croit que ces ratios sont satisfaisants.

New Look fait constamment l'entretien et la mise à jour de ses magasins et installations de production. Des 64 magasins en opération au 27 mars 2010, 61 ont été rénovés ou construits au cours des six dernières années.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les objectifs et politiques relativement à la gestion des risques financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2009.

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action ou par part



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est décrit et commenté sous la rubrique *Gains et pertes de change*. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, New Look est exposée au risque de fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. New Look ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation de ses coûts. Au début de 2009, la direction a établi une politique couvrant approximativement 50 % des achats faits en devises américaines prévus pour les douze prochains mois en utilisant des contrats de change. Bien que le résultat n'ait pas été favorable au 27 mars 2010, le taux de change au comptant étant inférieur au taux contractuel, la direction maintient sa politique sur les contrats de change.

La plus grande partie de la dette à long terme porte un taux d'intérêt variable lequel a été avantageux pour New Look. Les facilités de crédit permettent à New Look d'utiliser des instruments de swap d'intérêts que la direction utilisera en temps approprié. New Look a aussi une entente bancaire qui lui permet de faire des emprunts par acceptations bancaires. La dette à long terme est présentement financée par le biais d'acceptations bancaires à un taux effectif de 2,26 %, ce qui est favorable à New Look.

Le risque de crédit n'est pas vraiment un problème car la politique générale est d'exiger un acompte lors de la prise de commande et le paiement du solde à la livraison du produit.

La gestion du risque de liquidités est couverte plus haut sous la rubrique *Liquidités*.

DISTRIBUTIONS ET DIVIDENDES

Le 19 mars 2010, le Fonds a versé une dernière distribution aux porteurs de parts inscrits en date du 28 février 2010 au pro rata du nombre de jours dans la période du 1^{er} février au 2 mars 2010, calculé sur une base annuelle de 0,65 \$ par part. Un dividende correspondant a aussi été versé sur les actions échangeables de New Look.

Suite à la conversion en société par actions, New Look versera désormais des dividendes trimestriels. Le premier dividende sera versé le 31 mai 2010 aux actionnaires inscrits en date du 21 mai 2010 pour la période transitoire du 3 au 27 mars 2010.

Les particuliers résidant au Canada bénéficient de crédits d'impôt pour dividendes sur la totalité des dividendes reçus alors que le contenu en dividendes de la distribution antérieure était d'environ 36 %. Autrement dit, l'encaissement net de dividendes de 0,60 \$ dépassera souvent l'encaissement net d'une distribution de 0,65 \$ pour les particuliers détenant leurs actions en dehors de leur régime enregistré d'épargne-retraite ou de leur compte d'épargne libre d'impôts.

Les dividendes déclarés sur les actions échangeables en 2009 ont totalisé 0,51 \$ par part. Les anciens porteurs d'actions échangeables bénéficieront évidemment du taux annoncé de 0,60 \$ par action.

DONNÉES SUR LES ACTIONS ET LES PARTS

En date du 27 mars 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires de catégorie A en circulation. Ce sont les seules actions comportant un droit de vote à l'assemblée des actionnaires et donnant droit à un dividende. Ces actions ont été émises, à parité numérique, en échange des parts du Fonds et des actions échangeables de l'ancienne New Look.

En date du 27 mars 2010, New Look avait aussi 174 000 actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation. Ces actions ont été émises dans le cadre de l'arrangement conclu le 2 mars 2010. Elles sont rachetables à 1 \$ chacune au cours des 24 prochains mois. Les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende et n'ont pas droit de vote. Pour fins comptables, ces actions privilégiées sont comptabilisées comme un passif.

Le 2 mars 2010, chaque option d'achat de parts du Fonds a été échangée pour une option d'achat d'actions de New Look. En date du 27 mars 2010, il y avait 568 467 options en cours à un prix d'exercice moyen de 6,60 \$. Le prix d'exercice égale la valeur au marché à la date d'attribution. Toutes les options en circulation ont un terme de cinq ans après leur date d'émission. Le nombre maximum de parts pouvant être émises à la suite à l'exercice d'options à un moment donné est égal à 10 % des parts émises et en circulation. Au cours du premier trimestre 2010, 35 000 options d'achat de part ont été exercés à un prix moyen de 3,51 \$.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités implantée en avril 2009 a pris fin le 30 avril 2010. Cette offre permettait au Fonds et, après la conversion, à New Look de racheter ses parts ou actions. Pour le moment, la direction ne voit pas l'utilité de renouveler cette offre compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu de rachat de parts ou d'actions au cours des quatre derniers mois.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction a la responsabilité de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière relative à New Look pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR au Canada. La direction a évalué qu'il n'y a pas eu, au cours du trimestre terminé le 27 mars 2010, de changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

PERSPECTIVES

Nous nous efforçons continuellement d'adapter les nouvelles technologies dans notre laboratoire dans le but d'améliorer la productivité et la qualité de nos produits et offrir des produits et services à valeur ajoutée. De nouveaux engagements ont été pris pour ajouter du nouvel équipement au laboratoire au cours des cinq prochaines années.

New Look continue à mettre un accent soutenu sur ses projets d'expansion. En mars 2010, la société ouvrait un nouveau magasin à Valleyfield. Elle a présentement des engagements pour ouvrir trois autres magasins, dont un par l'acquisition d'une pratique. La relocalisation du magasin de Saint-Georges est aussi prévue. Ainsi, la quasi-totalité des magasins du réseau auront été ajoutés ou rénovés au cours des six dernières années. Avoir des magasins modernes et attrayants fait partie de notre chaîne de valeurs. Nos plans d'expansion continue comprennent également le développement du réseau, par le biais d'acquisitions, dans des marchés plus petits où l'offre en produits et services de l'optique peut être améliorée. De tels plans incluent aussi l'augmentation de notre part de marché pour les magasins existants dans les marchés du Québec et d'Ottawa ainsi que l'introduction de protecteurs auditifs dans certains magasins.

Rapport de gestion

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

Les investissements en immobilisations et en stocks, budgétés pour 2010 dépassent les 7,6 millions \$.

La fusion avec Sonomax en mars 2010 ne donne pas seulement l'opportunité à la nouvelle entité New Look d'ajouter de nouveaux produits et services dans certains de ses magasins, elle permet aussi à New Look d'envisager un dividende basé sur un montant annuel de 0,60 \$ l'action.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport contient des énoncés prospectifs, lesquels impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus. Bien que la direction croie que les prévisions présentées dans ce rapport sont raisonnables, il n'y a aucune certitude qu'elles soient exactes.

11 mai 2010

Lunetterie New Look Inc.
(auparavant Fonds de revenu Benvest New Look)

États financiers consolidés

Premier trimestre
terminé le 27 mars

2010

lunetterie
NEWLOOK
eyewear

Célébrant 25 ans de vision en 2010

Bénéfice net, résultat étendu et déficit consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié

Bénéfice net et résultat étendu consolidés

	13 semaines terminées le 27 mars 2010	Trois mois terminés le 31 mars 2009
	\$	\$
Produits tirés de l'optique	17 312	16 743
Coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	14 788	14 241
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	2 524	2 502
Amortissement	821	730
Frais financiers, nets des revenus d'intérêts (note 4)	77	133
Rémunération sous forme d'options	7	28
	905	891
Bénéfice avant les éléments suivants	1 619	1 611
Gain net (perte nette) sur change (note 5)	(7)	27
Frais de conversion en société par actions	(757)	
Bénéfice avant impôts et la part des actionnaires sans contrôle	855	1 638
Impôts sur les bénéfices (note 11)	170	326
Bénéfice net et résultat étendu	685	1 312
Bénéfice net et résultat étendu attribués à:		
Part des actionnaires sans contrôle	7	7
Actionnaires / porteurs de parts	678	1 305
	685	1 312
Voir les notes 4 et 5 pour d'autres informations sur les résultats consolidés		
Bénéfice net par action ou part (note 15)		
De base et dilué	0,07	0,13

Déficit consolidé

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	(6 335)	(5 580)
Bénéfice net	678	1 305
Distributions aux porteurs de parts	(689)	(959)
Dividendes et impôts afférents (note 12)	(387)	(513)
Solde à la fin	(6 733)	(5 747)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Flux de trésorerie consolidés

En milliers de dollars
Non vérifié



	13 semaines terminées le 27 mars 2010	Trois mois terminés le 31 mars 2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	685	1 312
Éléments hors caisse :		
Amortissement	821	730
Amortissement des incitatifs à la location reportés et variation des loyers reportés	(17)	10
Rémunération sous forme d'options	7	28
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition	12	14
Dépense d'impôts futurs (note 15)	379	291
Amortissement de crédit reporté	(210)	
Gain de change sur des actifs et passifs monétaires à long terme		(27)
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	1 286	1 180
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 963	3 538
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(997)	(1 007)
Opérations commerciales (note 7)	(1 566)	(200)
Versements sur des soldes de prix d'achat	(232)	
Acquisition d'autres actifs	(53)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 848)	(1 207)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(380)	(1 494)
Emprunts à long terme	1 700	1 000
Remboursement de la dette à long terme	(89)	(552)
Incitatifs à la location	45	90
Émission de parts à des détenteurs d'options	123	103
Distributions et dividendes versés	(1 556)	(1 432)
Impôts liés aux dividendes versés	(185)	(246)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(342)	(2 531)
Diminution nette de la trésorerie	(227)	(200)
Trésorerie au début	839	478
Trésorerie à la fin	612	278

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Bilans consolidés

En milliers de dollars
Non vérifié

	27 mars 2010	31 décembre 2009
	\$	\$
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie	612	839
Débiteurs	949	913
Impôts et crédits d'impôt à recouvrer		146
Stocks	7 652	7 416
Frais payés d'avance	495	359
Total des actifs à court terme	9 708	9 673
Avances	80	80
Immobilisations corporelles (note 8)	17 612	17 336
Nom commercial	2 500	2 500
Écarts d'acquisition	5 958	5 958
Impôts futurs	9 296	
Autres actifs incorporels (note 9)	3 132	2 150
	48 286	37 697
PASSIF		
Passifs à court terme		
Emprunts bancaires	1 280	1 660
Créditeurs et frais courus	9 063	7 570
Distributions et dividendes à payer		496
Impôts sur les dividendes à payer	117	92
Versements sur la dette à long terme (note 10)	1 527	1 162
Total des passifs à court terme	11 987	10 980
Dette à long terme (note 10)	8 521	7 321
Incitatifs à la location reportés et loyers reportés	2 683	2 655
Impôts futurs		179
Crédit reporté	8 794	
	31 985	21 135
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires de catégorie A (note 13)	21 786	
Parts du Fonds (note 13)		13 655
Actions échangeables (note 13)		7 989
Surplus d'apport (note 14)	1 211	1 223
Déficit	(6 733)	(6 335)
	16 264	16 532
Part sans contrôle	37	30
	16 301	16 562
	48 286	37 697

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

1. STATUTS ET ACTIVITÉS

Lunetterie New Look Inc. (« New Look »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur des services de l'optique.

New Look résulte de la conversion du Fonds de revenu Benvest New Look (le « Fonds »), une fiducie de revenu cotée en bourse, en société par actions. La conversion a été réalisée conformément à un plan d'arrangement régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* impliquant la filiale antérieure du Fonds, aussi nommée Lunetterie New Look Inc. (« l'ancienne New Look »), et Sonomax santé auditive Inc. (« Sonomax »). New Look poursuit les activités antérieurement exercées par le Fonds et sa filiale ainsi que les activités liées à l'entreprise de distribution de Sonomax. À la suite de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds et les détenteurs d'actions échangeables de sa filiale antérieure sont devenus actionnaires de New Look. Les parts du Fonds (BCI.UN) antérieurement cotés à la Bourse de Toronto (« TSX ») ont été remplacées sur le TSX par des actions de New Look (BCI).

2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

New Look est considéré comme la continuité du Fonds et, conséquemment, les présents états financiers consolidés sont préparés selon la méthode de continuité des intérêts communs. Selon cette méthode, les actifs, passifs et capitaux propres du Fonds transférés à New Look à la conclusion du plan d'arrangement sont constatés à leur valeur comptable nette.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires et non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les états financiers intermédiaires. Ils ne comprennent pas toute l'information ni toutes les notes exigées pour des états financiers annuels. Ils devraient donc être lus à la lumière des états financiers consolidés et vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont également été préparés conformément aux conventions comptables décrites dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sauf dans la mesure où les nouvelles conventions comptables décrites dans la note 3 s'appliquent.

3. ADOPTION DE NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Périodes intermédiaires et fin d'exercice

La fin d'exercice du Fonds était le 31 décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminaient les 31 mars, 30 juin et 30 septembre. La fin d'exercice de New Look est le dernier samedi de décembre et ses périodes comptables intermédiaires se terminent les derniers samedis de mars, juin et septembre.

Comme l'ancienne New Look avait déjà adopté les derniers samedis de mars, juin et septembre comme fins de périodes intermédiaires, les chiffres comparatifs contenus dans l'état des résultats comptent le même nombre de jours en 2010 et en 2009.

Regroupement d'entreprises

Le chapitre 1582, *Regroupement d'entreprises* remplace le chapitre 1581 du même nom. Ce chapitre établit de nouvelles normes comptables pour les regroupements d'entreprises, équivalentes aux normes internationales. Ce chapitre doit être appliqué prospectivement aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou une date postérieure. Les entités adoptant ce chapitre doivent aussi adopter les chapitres 1601 et 1602 décrits ci-dessous. L'application anticipée est permise et, en conséquence, New Look a adopté ce nouveau chapitre pour les regroupements d'entreprises survenant après le 31 décembre 2009. La direction de New Look a déterminé que l'impact principal de ce nouveau chapitre est la comptabilisation en charge des coûts d'acquisition dans les périodes où ils sont encourus au lieu d'être capitalisés en tant que coût d'acquisition.

États financiers consolidés

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations ne donnant pas le contrôle* remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1601 établit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit les normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale. Ces chapitres établissent des normes équivalentes aux normes internationales. Ils s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. New Look a adopté de façon anticipée ces nouveaux chapitres à compter du 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ces nouveaux chapitres entraîne le reclassement au bilan de la part des actionnaires sans contrôle de la section du passif à la section des capitaux propres. Elle entraîne aussi une répartition du bénéfice net entre les porteurs de parts et les porteurs de la part sans contrôle, au lieu de déduire la part sans contrôle dans le calcul du bénéfice net.

4. FRAIS FINANCIERS, NETS DE REVENUS D'INTÉRÊTS

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	65	100
Intérêts sur les emprunts bancaires et autres intérêts (recouvrement)	(4)	25
Frais financiers	61	125
Revenus d'intérêts	17	11
	(1)	(3)
	77	133

5. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Coût des ventes

	2010	2009
	\$	\$
Montants compris dans le coût des matériaux, main-d'œuvre directe et frais d'exploitation, de vente et d'administration	7 734	7 353
Montants compris dans l'amortissement	218	227
	7 952	7 580

Notes aux états financiers consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

Autres informations

	2010	2009
	\$	\$
Dépréciation des stocks compris dans le coût des ventes mentionné plus haut	30	26
Gain (perte) de change comprise dans le coût des ventes mentionné plus haut	(15)	1
Autre gain (perte) de change, incluant:	(7)	27
Gain (perte) provenant de la variation de la juste valeur des contrats de change	(16)	9
Amortissement des immobilisations corporelles	731	705
Amortissement des autres actifs incorporels	90	25
Revenus d'intérêts sur les placements temporaires		3
Revenus d'intérêts sur un prêt au porteur de la part sans contrôle	1	
Intérêt implicite sur un solde de prix d'acquisition, compris dans les intérêts sur la dette à long terme	12	14

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Débiteurs	(36)	13
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer	146	222
Stocks	(206)	(119)
Frais payés d'avance	(136)	(156)
Créditeurs et frais courus	1 493	1 115
Impôts sur les bénéfices à payer	25	105
	1 286	1 180

D'autres variations des éléments hors caisse du fonds de roulement sont liées aux opérations commerciales décrites à la note 7 ainsi qu'à des incitatifs à la location à recevoir lesquels sont liés aux activités de financement.

7. OPÉRATIONS COMMERCIALES

Dans le cadre de la conversion du Fonds en société par actions conformément au plan d'arrangement décrit à la note 1, une contrepartie totale de 1 740 \$ composée de 1 566 \$ en trésorerie et 174 \$ en actions privilégiées rachetables a été payée pour la transaction avec Sonomax résultant en l'acquisition, le 2 mars 2010, des actifs nets suivants :

	\$
Stocks	30
Équipement	10
Droits de distribution	1 019
Actifs d'impôts futurs	9 685
Total des actifs acquis	10 744
Crédit reporté	9 004
Actifs nets acquis	1 740
Déboursé	1 566
Solde à payer sous forme d'actions privilégiées	174
	1 740

Les droits de distribution concernent des appareils de protection auditive dont le coût sera amorti sur une période de 24 mois commençant en avril 2010.

L'actif d'impôt futur correspond à l'équivalent d'environ 30 millions \$ en pertes fiscales, incluant des crédits d'impôts pour la recherche et développement. Le crédit reporté lié à cet actif d'impôt sera amorti proportionnellement à l'utilisation de l'actif d'impôt futur.

Le solde à payer est sous la forme d'actions privilégiées rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement.

La répartition du coût d'acquisition des actifs nets acquis est préliminaire et sujette à changement.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	27 mars 2010		
	Amortissement cumulé		Net
	Coût		
	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 043	523	520
Matériel optique	1 852	138	1 714
Autre équipement et outils	22 774	16 054	6 720
Enseignes	1 413	740	673
Améliorations locatives	13 294	5 876	7 418
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	627	139
Améliorations locatives	233	187	46
Dépôts pour acquisition de matériel	382		382
	41 757	24 145	17 612

Notes aux états financiers consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

31 décembre 2009			
	Amortissement		Net
	Coût	cumulé	
	\$	\$	\$
Matériel informatique	901	471	430
Matériel optique	1 699	107	1 592
Autre équipement et outils	21 994	15 782	6 212
Enseignes	1 387	713	674
Améliorations locatives	13 218	5 530	7 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Autre équipement et outils	766	623	143
Améliorations locatives	233	188	45
Dépôts pour acquisition de matériel	552		552
	40 750	23 414	17 336

9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

27 mars 2010			
	Amortissement		Net
	Coût	cumulé	
	\$	\$	\$
Baux	537	110	427
Logiciels d'application	881	235	646
Relations clients	660	147	513
Entente de non-concurrence	633	106	527
Droits de distribution	1 019		1 019
	3 730	598	3 132

31 décembre 2009			
	Amortissement		Net
	Coût	cumulé	
	\$	\$	\$
Baux	537	97	440
Logiciels d'application	836	207	629
Relations clients	652	120	532
Ententes de non-concurrence	633	84	549
	2 658	508	2 150

10. DETTE À LONG TERME

	27 mars 2010	31 décembre 2009
	\$	\$
Avances en vertu du crédit d'exploitation "Evergreen" ^(a)	8 995	7 295
Solde de prix d'achat, valeur nominale initiale de 780 \$, sans intérêt, remboursable par versements annuels moyens de 195 \$ de 2010 à 2013, juste valeur basée sur un taux d'escompte de 9 %	469	690
Effet à payer, 9 %, garanti par des améliorations locatives d'une valeur comptable de 238 \$, remboursable par versements mensuels de 7 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2012	159	175
Effet à payer, 6,15 %, remboursable en versements mensuels de 15 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2010	73	117
Effet à payer, 8,88 %, garanti par des améliorations locatives et du matériel ayant une valeur comptable de 136 \$, remboursable par versements mensuels de 2 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2014	81	85
Crédits-baux, taux moyen de 10,6 %, remboursables par versements mensuels, échéant à différentes dates jusqu'en 2010		17
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2013	45	48
Effet à payer, 6,6 %, remboursable en versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en 2013	35	37
Effet à payer, 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2011	12	14
Solde de prix d'achat sous forme d'actions privilégiées de catégorie A ^(b)	174	
Autre	5	5
	10 048	8 483
Versements exigibles à court terme	1 527	1 162
	8 521	7 321

a) Les facilités de crédit existant au 27 mars 2010 prévoient que les avances faites en vertu du crédit d'exploitation Evergreen sont remboursables comme suit:

- Un montant de 3 959 \$ remboursable à compter d'avril 2010 en 48 versements mensuels de 82 \$ en capital;
- Un montant de 3 336 \$ remboursable à compter de janvier 2011 en 48 versements mensuels de 69 \$ en capital;
- Un montant de 1 700 \$ emprunté en mars 2010 fait partie de la tranche de crédit dont la période de rotation est prévue se terminer le 31 décembre 2011; tout solde de cette tranche de crédit est remboursable en 48 versements mensuels à compter de janvier 2012.

Notes aux états financiers consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

- Le taux d'intérêt variable applicable au crédit Evergreen est le taux préférentiel majoré d'une prime variant de 0,25 % à 1 % selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement).
- New Look peut utiliser le crédit Evergreen par le biais d'acceptations bancaires contre des frais variant de 1,25 % à 2 % par année selon le niveau du ratio de la dette portant intérêt sur le BAIIA.

Au 27 mars 2010, toutes les avances faites en vertu du crédit Evergreen étaient financées par le biais d'acceptations bancaires dont le coût de financement, y compris les frais d'estampillage, était de 2,26 %.

Les facilités de crédit sont présentement renégociées avec la banque à la suite de la production des états financiers vérifiés du Fonds pour 2009.

- b) Les actions privilégiées de catégorie A, au nombre de 174 000, ayant un prix de rachat de 1 \$ chacune sont rachetables comme suit : 1/3 en septembre 2010, 1/3 en mars 2011 et 1/3 en mars 2012. Le remboursement est assujéti à certaines conditions en vertu d'un contrat d'entiercement.

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2010	2009
	\$	\$
Exigibles	1	35
Futurs	379	291
Amortissement du crédit reporté	(210)	
	170	326

La charge d'impôts futurs reflète l'utilisation de pertes fiscales.

12. DIVIDENDES ET IMPÔTS AFFÉRENTS

	2010	2009
	\$	\$
Dividendes déclarés sur les actions échangeables	371	492
Impôts exigibles	185	246
Impôts futurs	(169)	(225)
Impôts nets afférents aux dividendes	16	21
	387	513

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt payable sur les dividendes sur les actions échangeables qui n'est pas compensé par une réduction correspondante des impôts exigibles sur les bénéfices. Les montants négatifs d'impôts futurs correspondent à une augmentation des actifs d'impôts futurs.

13. PARTS DU FONDS, ACTIONS ÉCHANGEABLES ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A

Capital autorisé au 31 décembre 2009

Parts du Fonds

Nombre illimité, chaque part représentant un intérêt bénéficiaire égal dans toutes les distributions et les actifs nets en cas de dissolution et conférant à son porteur un droit de vote.

Actions échangeables

Nombre illimitée, chaque action étant échangeable contre une part du Fonds et donnant droit à un dividende égal à la distribution déclarée sur chaque part du Fonds, diminué d'un montant tenant compte de tout impôt que devait payer l'ancienne New Look relativement à un tel dividende. Le dividende était établi aux deux-tiers de la distribution correspondante, à moins que la distribution ne provenait de dividendes versés par l'ancienne New Look, auquel cas le conseil d'administration avait le pouvoir discrétionnaire de diminuer l'escompte sur tout dividende payable sur les actions échangeables.

Des parts spéciales émises par le Fonds conféraient aux détenteurs d'actions échangeables un droit de représentation aux assemblées des porteurs de parts.

Capital autorisé au 27 mars 2010

Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participatives.

Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, émissibles en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote et de participation, ces actions sont traitées comme une dette aux fins comptables. Se référer à la note 12.

Notes aux états financiers consolidés

En milliers de dollars, à l'exception des montants par action et par part
Non vérifié



Premier trimestre terminé le 27 mars 2010

Parts, actions échangeables et actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation

Le nombre et la valeur comptable consolidés des parts du Fonds, des actions échangeables de l'ancienne New Look, ainsi que les actions ordinaires de catégorie A sont conciliés comme suit :

	Parts		Actions échangeables		Actions ordinaires cat. A	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 31 décembre 2009	6 118 328	13 655	3 870 404	7 989		
Émises à la suite de l'exercice d'options						
Portion payée en espèces, 3,51 \$ par part	35 000	123				
Virement du surplus d'apport ^(a)		19				
	6 153 328	13 797	3 870 404	7 989		
Échange contre des actions ordinaires de catégorie A ^(b)	(6 153 328)	(13 797)	(3 870 404)	(7 989)	10 023 732	21 786
Solde au 27 mars 2010	-	-	-	-	10 023 732	21 786

- a) Le transfert provenant du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération sous forme d'options comptabilisée antérieurement et constatée au surplus d'apport.
b) Les parts du Fonds et les actions échangeables ont été échangées à parité numérique pour des actions ordinaires de catégorie A.

14. SURPLUS D'APPORT

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	1 223	1 236
Rémunération sous forme d'options	7	28
Virement au capital versé des parts	(19)	(15)
Solde à la fin	1 211	1 249

Les montants correspondant à la charge de rémunération sous forme d'options sont crédités au surplus d'apport au cours de la période d'acquisition des options accordées et les soldes au surplus d'apport sont virés à la valeur comptable des parts du Fonds ou du capital-actions lorsque les options sont exercées.

15. BÉNÉFICE NET PAR ACTION OU PAR PART

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	678	1 305
Nombre moyen pondéré de parts et d'actions échangeables	10 019 139	9 758 547
Effet dilutif des options	37 319	94 159
	10 056 458	9 852 706
Bénéfice net de base par action ou part	0,07	0,13
Bénéfice net dilué par action ou part	0,07	0,13

16. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de la période	30	23
Bénéfice net attribué à la part des actionnaires sans contrôle	7	7
Solde à la fin de la période	37	30

17. RÉGIME D'OPTIONS

Les options d'achat de parts du Fonds ont été remplacées par des options d'achat d'actions de New Look ayant les mêmes conditions que celles existant sous le régime d'options du Fonds.

Le nombre d'options en cours a varié comme suit :

Nombre d'options	Prix d'exercice pondéré	
	Nombre	
En cours au début	603 467	6,42
Exercées	35 000	3,51
En cours à la fin	568 467	6,60

18. CONTRATS DE CHANGE À TERME

New Look utilise des contrats de change à terme afin de protéger les achats en devises contre les variations de taux de change. New Look n'utilise pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les contrats de change à terme en cours en date du 27 mars 2010 sont des contrats d'achat de dollars américains. Ils se résument comme suit :

Échéance	USD	Taux contractuel moyen
Moins de 4 mois	676	1.127
De 4 à 12 mois	749	1.070

La juste valeur estimative au 27 mars 2010 des contrats de change ci-haut mentionnés était un passif de 50 \$.

Le 2 mars 2010, le Fonds de revenu Benvest New Look (autrefois TSX: BCI.UN) a été converti en une société par actions portant le nom de Lunetterie New Look Inc. (TSX : BCI). Au 30 avril 2010, New Look avait 10 023 732 actions ordinaires émises et en circulation. New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique dans l'Est du Canada exploitant un réseau de magasins lui appartenant et un laboratoire à la fine pointe de la technologie.



Premier trimestre
terminé le 27 mars

2010

Coordonnées

Siège social

1, Place Ville-Marie, bureau 3438
Montréal, (Québec), H3B 3N6
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Site internet : www.newlook.ca

Renseignements

Lise Melanson
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Courriel : l.melanson@benvest.com



Conseil d'administration

W. John Bennett

Président du conseil
Lunetterie New Look Inc.

C. Emmett Pearson

Administrateur
Lunetterie New Look Inc.

Richard Cherney

Secrétaire
Lunetterie New Look Inc.
Associé directeur
Davies Ward Phillips & Vineberg

William Cleman

Consultant entreprise de gestion
Cleman Consulting Inc.

Paul S. Echenberg

Président et chef de la direction
Schroders and Associates Canada Inc.

William R. Ferguson

Président
Eric T. Webster Foundation

Rapport trimestriel

Haute direction

Martial Gagné

Président
Lunetterie New Look Inc.

Jean-Luc Deschamps

Premier vice-président et
chef de la direction financière
Lunetterie New Look Inc.

Terry Yanofsky

Première vice-présidente
Ventes et Opérations
Lunetterie New Look Inc.

Claire Boulanger

Vice-présidente
Immobilier et Développement
Lunetterie New Look Inc.

Mario Pageau

Vice-président
Produits et services optiques
Lunetterie New Look Inc.

France Reimnitz

Vice-présidente
Marketing et Mise en marché
Lunetterie New Look Inc.

Caroline Rouleau

Vice-présidente
Services professionnels et Ressources humaines
Lunetterie New Look Inc.